

[marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT****Ville de Vence (06))**  
BP 9

06141 Vence Cedex

**RÉSULTAT DE MARCHÉ****Pouvoir adjudicateur**

Ville de Vence, Direction de la Commande Publique , BP 9 , 06141 Vence Cedex, FRANCE. Tel : +33 493584120. Fax : +33 493584122.  
E-mail : [commandepublique@ville-vence.fr](mailto:commandepublique@ville-vence.fr).

**Adresse(s) internet**Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-vence.fr>**Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence :**

13OMPA10549

**Objet du marché**

Travaux de rénovation du système de chauffage de la salle Falcoz

**Caractéristiques****Type de procédure**

Procédure adaptée.

**Informations sur l'attribution du marché****Date d'attribution du marché :**

14 avril 2014

**Nombre total d'offres reçues :**

3

**Critères d'attribution retenus**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1: Valeur technique 50%

2: Prix 40%

3: Performances en matière de protection de l'environnement 10%

**Attribution**

Marché attribué à un titulaire / organisme unique.

**Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué**

ASI , Parc d'Activités de la Siagne Rue Jean Mermoz , 06210 , MANDELIEU , FRANCE.

**Informations sur le montant du marché****Montant (H.T.) :**

83049 euros

**Informations sur la sous-traitance**

Pas de sous-traitance.

**Autres renseignements**

Le délai est de 5 Mois non reconductible à compter de la réception de l' Ordre de service.

Une fois signés, les marchés publics et les documents qui s'y rapportent sont considérés comme des documents administratifs soumis au droit d'accès institué par la loi du 17 juillet 1978.

Ce droit de communication, dont bénéficient tant les entreprises non retenues que toute autre personne qui en fait la demande, doit toutefois s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale, protégé par les dispositions du II de l'article 6 de cette loi. Sont notamment visées par cette réserve, les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée, ainsi que toute mention concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ces clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution.

**Date d'envoi du présent avis**

29 avril 2014